

## Séance du mardi 6 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le mardi six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Marc **Neyra** et Nathalie **Dulac**.

Pouvoirs : Marc **Neyra** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.  
Nathalie **Dulac** ayant donné pouvoir à Arlette **Proietti**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 19 juillet 2016 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Arlette Proietti relève une coquille dans le nom de Mme PONTVIANNE (dénommée FONTVIANNE) dans le tableau d'activité des TAP (VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL, rubrique Rapport des commissions communales « Commission scolaire – comité de pilotage TAP »).

Marc Neyra note que dans la même rubrique, la phrase suivante « L'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) se tiendra au mois d'octobre en même temps que l'élection des parents d'élèves » doit faire référence à l'élection de représentants des parents d'élèves.

Ces rectifications étant apportées et validées, le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 19 juillet 2016. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'approbation de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux – exercice 2017. Le Conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

### II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation
Terrain à bâtir	Bel Air
Propriété bâtie	128 allée de Vauxonne
Propriété bâtie	100 rue des Vignes
Propriété bâtie	245 allée Turrin - Bel Air

❖ **Signature de bail commercial avec la société ALEPH NETWORKS (délibération n° 2016.043)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la dédite sollicitée par Mme Martine MEYRIEUX, Céramiste, de l'ensemble de locaux sis 71 / 75 rue de l'Eglise, comprenant son local commercial et son atelier « Atelier Terre ». Ce départ étant acté au 31 octobre 2016, ce bien est proposé à la relocation. Plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt parmi lesquels la société ALEPH NETWORKS déjà implantée à Pommiers. Cette entreprise est spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels applicatifs.

Il est proposé de retenir ce candidat, dans les conditions suivantes :

- Bail commercial de 9 ans reconductible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;
- Utilisation exclusive des locaux à un usage commercial, pour l'exercice de l'activité précitée, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables à ce type d'activité ;
- Le loyer sera révisé, tous les 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC).
- La mise en conformité en matière d'accessibilité sera à la charge exclusive du preneur, qui s'engage à en assurer la responsabilité, y compris dans le cas d'évolutions réglementaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la candidature de ce preneur ;
- AUTORISE la location de ce bien aux conditions précitées ;
- DONNE son accord à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires et fixer notamment les modalités financières afférentes au bail.

L'ensemble du Conseil municipal tient à adresser ses vifs remerciements à Martine MEYRIEUX pour le dynamisme qu'elle a participé à instaurer sur le village grâce à son activité de céramiste.

Il est rappelé que le local situé en face appartenant à l'OPAC est lui aussi toujours disponible pour accueillir une activité commerciale.

### **III – AFFAIRES SCOLAIRES :**

Arlette Proietti fait part du bon déroulement de la rentrée des classes, marquée par les déménagements des classes et la cour provisoire imposés par le lancement du chantier. Nouveauté liée aux modalités renforcées du plan Vigipirate : aucune entrée de parents dans l'enceinte de l'école et filtrage au portail. Grâce à l'anticipation et la préparation des locaux par les équipes techniques, la rentrée s'est déroulée dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Néanmoins, plusieurs remarques ont été formulées notamment au regard de la sécurité des élèves lors des sorties d'école. Des aménagements ont été proposés et débattus, notamment lors d'une réunion avec le Directeur de l'Ecole, les élus et les représentants des parents d'élèves le 5 septembre, suite à laquelle il est convenu de mettre en œuvre la solution suivante :

- Garderie du matin à l'école maternelle ;
- Fermeture de la rue de la mairie : inchangée les matins et mercredi midi et pose de barrières rue de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi de 11h40 à 11h55 et le soir 15h55 à 16h40, sous la surveillance d'un (e) employé(e) communal(e) ;
- Démarrage des études à 16h45 en école élémentaire ;
- Sortie des élèves à 17h30 et sur une plage flexible de 18h à 18h15 : les enfants sont récupérés au portail, sous la surveillance des professeurs des écoles.

Ce dispositif sera testé et pourra être amené à évoluer notamment en fonction des retours des parents et de l'équipe pédagogique. Cette solution permet de conserver les voies de circulation au cœur du bourg. Dans un souci de fluidité, il est cependant conseillé aux usagers de la route de modifier leurs habitudes de trajet en privilégiant un accès par la route de Montclair. Une signalisation sera prévue à cet effet.

M. le Maire signale que les enfants sont satisfaits de la configuration de la cour et donne lecture d'une lettre de remerciements au Conseil municipal adressée par une élève de la classe de CM1.

Effectif de rentrée 2016/2017 : 297 élèves dont 193 élèves en élémentaire (dont 1 classe de 25 élèves de CP à l'école maternelle) et 104 élèves en maternelle. Aucun souci d'effectif pour les garderies du matin et du soir.

#### **❖ Règlement Intérieur / Tarification - Temps d'Activités Périscolaires 2016-2017 (délibération n° 2016.044)**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai 2015 le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans et l'ensemble des dispositions pour le recrutement des agents d'animation et des prestataires de service, chargés des activités de l'année scolaire 2016-2017, en séance du 19 juillet 2016.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire cède la parole à Arlette Proietti, adjointe chargée des affaires scolaires. La commission scolaire a émis le souhait de maintenir les modalités de participation financière des familles votées depuis la mise en œuvre de ce dispositif, à savoir :

- participation financière par année scolaire : 20 € par enfant, dégressive pour le 2<sup>ème</sup> enfant (15 €) puis 10 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
- participation payable à l'inscription et non remboursable si l'enfant quitte les activités en cours d'année ou en est exclu pour indiscipline ou manque d'assiduité.

Arlette Proietti présente les 4 cycles d'activités et l'introduction d'une majoration financière de 10 € par enfant pour toute inscription reçue postérieurement au 9 septembre 2016. Cette pénalité est stipulée dans le règlement intérieur des activités périscolaires 2016-2017.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Règlement Intérieur des Temps d'Activités Périscolaires 2016-2017, annexé à la présente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- DIT que les modalités de participation financières des familles aux activités périscolaires sont maintenues pour l'année 2016-2017, avec l'application d'une majoration du coût d'inscription de 10 € par enfant, pour toute inscription réceptionnée après le 9 septembre 2016.

### **IV – PERSONNELS :**

❖ Titularisation d'Emilie Duverger : Arlette Proietti informe le Conseil de la titularisation de Mme Emilie Duverger, employée aux écoles depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Sa titularisation est effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au grade d'adjoint territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **❖ Suppression et création d'un poste dans la filière administrative (délibération n° 2016.045)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade du personnel communal, et suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône du 12 mai 2016 (CDG 69), il est proposé d'acter l'avancement de carrière de Mme Dominique Thomas, agent administratif.

Il convient donc de procéder à la suppression du poste existant d'adjoint administratif de 1ère classe et de recréer un poste correspondant à sa nouvelle situation de carrière, soit adjoint administratif principal de 2ème classe.

Monsieur le Maire précise que ce changement est proposé à compter du 1er octobre 2016, sans modification de durée du temps de travail.

Agent	Grade antérieur	Nouveau grade
Dominique Thomas	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal 2ème classe

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DONNE son accord pour la suppression du poste précité et la création du poste correspondant à la nouvelle situation exposée ci-dessus.

## V – TRAVAUX :

### ❖ Bâtiments :

Jean-Michel Coquard évoque le démarrage des travaux de démolition au cours de l'été (entreprise Gonnet), afin que le chantier soit prêt pour accueillir les entreprises dès la rentrée scolaire. Quelques ajustements ont été nécessaires pour articuler l'aménagement de la cour et la démolition proprement dite afin de limiter les nuisances. L'intervention réactive et efficace d'artisans locaux (électricité, plomberie, terrassement) a été facilitatrice, ainsi que la forte implication des agents techniques municipaux dans ces périodes difficiles.

Les tuiles de l'ancien préau ont été démontées et stockées.

Jean-Claude Demay souligne que l'intérieur de la partie sud est entièrement démoli, la cour étant également complètement traitée. Le démarrage des travaux par les 13 titulaires des lots de travaux est prévu durant la deuxième quinzaine d'octobre. Il rappelle qu'une partie délicate du chantier consistera en la réalisation de pieux dans la cour pour supporter la future extension.

Une défection a été actée sur le lot 09 - Carrelages / faïences suite à la notification du marché.

M. Paccoud informe les élus que les attributions de marchés permettent de respecter le coût d'objectif défini par la maîtrise d'œuvre fixé à 1 868 000 € HT.

Le chantier de la salle des fêtes s'est bien déroulé bien que des variations de teinte sur les soubassements jaunes persistent après la pose du vernis. Une solution visant à uniformiser la teinte de ce soubassement est recherchée avec l'entreprise. La salle est rafraîchie, le résultat est satisfaisant notamment grâce à la participation d'une coloriste.

### ❖ Voirie :

Patrick Gaudillière indique la fin des travaux de la campagne de point à temps (PATA) 2016 réalisés fin juillet et début août par l'entreprise EUROVIA. Un passage de la balayeuse aspiratrice sur les zones traitées (rejet de graviers) sera programmé fin septembre.

Le programme des travaux de voirie portés par la communauté de communes, réalisés par l'entreprise AXIMA, ont débuté sur le chemin de champ de Cruix (couche de reprofilage effectuée et pose d'un bicouche à venir durant la 3ème semaine de septembre). Les 2 autres chantiers situés impasse du Coteau et Montée de Bel Air seront réalisés du 19 septembre à fin octobre ainsi que la réhabilitation du parking des Terrasses.

Patrick Gaudillière signale la rencontre de l'entreprise chargée du marquage (PROXIMARK) pour faire un point sur les traçages à effectuer ; cette compétence ayant été réattribuée aux communes. Plusieurs éléments à faire réaliser sont évoqués (passage piétons à la Croix de la Borne, marquage jaune, passage piétons situé sur la haut de la montée de la Braille...).

Il est signalé que la végétation obstrue la visibilité de certains panneaux route de Montclair. Ce point sera vu avec le garde-champêtre.

## VI - URBANISME :

### ❖ Etude de faisabilité de l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes : présentation de scénario pour l'aménagement de l'entrée du Bourg Nord :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié à l'Etablissement Public Foncier d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) un périmètre d'étude afin de préconiser des principes d'aménagements futurs permettant de :

- requalifier l'entrée de village ;
- favoriser l'optimisation et la qualité de l'urbanisation et son intégration paysagère ;
- densifier et diversifier l'offre de logements (objectif de 35 % mixité sociale intégré dans le PLU) ;
- se mettre en cohérence avec les évolutions récentes des dispositions législatives et réglementaires ;
- maintenir une offre de proximité (commerces et services) ;
- valoriser les espaces publics et les cheminements piétons ;
- prendre en compte les objectifs de développement durable dans une stratégie globale de développement de la commune.

Dans ce cadre, une convention d'études et de veille foncière a été signée entre la commune et l'EPORA, qui intervient avec plusieurs cabinets chargés du diagnostic, de la coordination, conception et de la programmation, ainsi qu'en appui technique et réglementaire.

Eu égard au portage de cette opération, il conviendra d'acter une prolongation de la convention d'une durée de 4 ans mise en œuvre avec l'EPORA depuis le 27/02/2013.

Par ailleurs, Monsieur le Maire et René Blanchet soulignent que l'EPORA a la charge, en cas de vente de biens, de mener les transactions avec les propriétaires privés en fonction du schéma d'aménagement retenu par la collectivité, l'idée maîtresse étant d'acquérir les tènements disponibles et d'éviter la dispersion, sans affecter la valeur des biens.

Monsieur le Maire et René Blanchet rappellent qu'un périmètre de gel a été arrêté, pour une durée de 5 ans, dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 novembre 2013 (délibération n° 2013.050). A l'issue de ce délai, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) devra être formalisée afin d'être intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme.

Les élus précisent qu'une rencontre avec les riverains sera prévue afin de leur présenter cette démarche ainsi que les principes du schéma d'aménagement retenu.

Monsieur le Maire et René Blanchet indiquent que la démarche a inclus plusieurs phases :

- diagnostic du secteur (juin à septembre 2015) ;
- définition de scénarios d'aménagement (octobre à décembre 2015) ;
- faisabilité financière d'aménagements (juillet 2016).

L'étude étant finalisée, Monsieur le Maire et René Blanchet rappellent les spécificités en matière mutabilité du foncier et synthétisent les éléments de contexte. Ils présentent une proposition de plan d'ensemble qui donne lieu à échanges sur les principes d'aménagements, la typologie de l'offre de futurs logements et le phasage préconisé. Le scénario retenu devra être approuvé par le Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

#### ❖ **Dénomination d'une voie – Allée des Chardons (délibération n° 2016.047)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer la voie qui relie la une partie de la Montée Tripette à la Place des Mignonnes. Cette voie était historiquement la Montée Tripette, dont le nom a migré sur la déviation de cette voie. Un lotissement ayant été créé sur la parcelle à la droite de l'îlot, il convient désormais de nommer cette voie.

Monsieur le Maire propose différentes appellations et en rappelle les origines :

- Allée des Buis ;
- Allée des Chardons.

Après débat, Monsieur le Maire soumet ces deux propositions au vote. Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- DECIDE par 10 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention (Daniel Paccoud) d'affecter le nom « Allée des Chardons », à la voie précitée.

René Blanchet note qu'à ce jour aucune requête en appel n'a été déposée suite aux 4 jugements rendus par le Tribunal administratif de Lyon. Les décisions rendues sont pleinement favorables aux intérêts de la commune dans la mesure où l'ensemble des prétentions des requérants ont été rejetées par la juridiction administrative (audience du 23 juin 2016 et lecture du 7 juillet 2016).

Quelques dossiers de permis de construire ont été déposés durant l'été notamment sur l'allée des Chardons (lotissement « les Terrasses de l'Amandier ») ainsi que des dossiers de divisions de parcelles dans le cadre de cessions de propriété et de successions.

La commune reste dans l'attente du retour des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France) concernant le dossier de permis de construire de la propriété Berry (modification et création d'ouvertures, changement de destination avec aménagement de 2 logements, présence de bâtiment remarquable).

En réponse à une interrogation, M. Blanchet indique que la commune instruit elle-même l'ensemble des autorisations du droit des sols et ne recourt qu'exceptionnellement à la prestation de service proposée par la CCBPD via son service instructeur, notamment dans le cas de dossiers complexes ou requérant une prise de recul.

M. Blanchet souligne que la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 prévoit la transformation automatique des ZPPAUP et AVAP en « Sites patrimoniaux remarquables ».

## **VII - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :**

### ❖ **Rapport des commissions communales :**

M. Paccoud informe de la nomination de M. Stéphane BESSIERES aux fonctions d'Inspecteur de l'éducation nationale, chargé de la circonscription d'Anse, nouvellement créée, dont dépend Pommiers.

#### ▪ **Commission communication :**

Stéphanie Druel souhaite plus de réactivité des élus quant à leurs souhaits de publication dans le « Pommiers Infos » pour lequel le tissu associatif est régulièrement mobilisé. Il est souhaité renforcer la communication prospective sur l'ensemble des compétences. Marie-France Pellegrin indique une future réunion avec le secrétariat de mairie pour définir des modalités de gestion du site Internet. La prochaine commission communication se tiendra le 7 septembre.

### ❖ **Rapport des structures intercommunales :**

#### ▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)**

• Daniel Paccoud informe l'assemblée du prochain ordre du jour du Conseil communautaire du 15 septembre avec l'attribution des délégations de service public pour le centre aquatique Aquazergues et pour la gestion des multi-accueils de Chazay d'Azergues et de Pommiers. Certains ajustements budgétaires seront également proposés.

• M. Paccoud rend compte de la réflexion menée au sein de l'intercommunalité en faveur de la mise au point des marchés de collecte sélective et en matière de gestion des déchetteries.

• Les structures d'accueil des jeunes enfants durant la période estivale (ALSH) ont bien fonctionné.

Communes nouvelles : M. Paccoud évoque le souhait de rapprochement de la commune de Liergues en vue d'intégrer la Communauté de communes. Certaines communes ont d'ores et déjà initié leur fusion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Val d'Oingt). Concernant Pommiers : une discussion sera poursuivie notamment pour établir clairement les spécificités de notre collectivité ainsi que les avantages et inconvénients à intégrer une structure fusionnée. Une réunion d'échanges a eu lieu en juillet dernier avec les Maires du secteur d'Anse.

• M. Paccoud fait part du décès de Monsieur Michel MOREL, Maire de MOIRE et signale la tenue prochaine d'une élection partielle.

• M. Paccoud revient sur le départ de la Directrice de l'office de tourisme des Pierres Dorées à l'issue de sa période d'essai. Une polémique est entretenue à ce sujet. M. Paccoud rappelle que ce contexte difficile est générateur d'instabilité au sein des équipes et qu'il convient de réinstaurer de la clarté et de la sérénité dans cette structure, au regard des objectifs de l'office qui se concentrent notamment sur la création d'un office de pôle à l'échelle du Beaujolais.

• Etude hydraulique sur la Galoche pilotée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) : MM. Blanchet et Paccoud présentent les préconisations d'aménagement visant à préserver la commune de Gleizé d'impacts éventuels hydrauliques. Ces propositions ont été déterminées après la tenue d'études techniques et de plusieurs réunions débouchant sur des conclusions identiques à celles issues de l'étude initiale datant d'une vingtaine d'années. Le scénario proposé s'oriente vers un maintien de bassin en aval, dont les coûts varient selon

les scénarii. Un choix de bassin a été préconisé sur Gleizé et sur Pommiers dans la continuité des ouvrages existants. Il a été démontré que les retenues en amont sont moins efficaces, le flux doit être majoritairement retenu en bas. M. Paccoud propose d'opter sur un accord de principe, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée au SMRB, dans le cadre de sa compétence « rivières ». L'assemblée donne un avis favorable à cette proposition. Il est rappelé que le financement de ce type d'opération sera assuré par la mise en œuvre, d'ici 2018, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » dite GEMAPI, financée par les contribuables.

- Bon déroulement des visites des jurys de fleurissement « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées 2016 » (20 juillet) et « Villes et Villages Fleuris du Rhône » (27 juillet) pour le maintien de la 3<sup>ème</sup> fleur.
- Rencontre de l'association Cantine avec Arlette Proietti.
- Succès du marché nocturne du 19 août avec la participation d'une cinquantaine d'exposants, place du 11 novembre.
- M. Paccoud constate une hausse des cambriolages sur Pommiers et propose de prévoir une réunion publique dont l'animation sera confiée aux acteurs chargés de la sécurité dont la gendarmerie d'Anse, afin de sensibiliser les habitants et le voisinage. Il rappelle à cette occasion l'adhésion au dispositif « Participation Citoyenne » (délibération adoptée le 21 avril 2015) dont la mise en œuvre sera prochainement effective avec la désignation de référents. Le bar-restaurant « Le Petit Bourg » a été victime de cambriolage fin août. La « visite » d'enfants dans l'école primaire durant la phase de préparation de chantier (période estivale) est également signalée, car ayant engendré quelques dégradations.

En réponse à une question, M. Paccoud rappelle qu'aucune suite n'a été donnée par notre assureur suite au vol à l'école primaire (mai 2016) et signale que d'autres vols ont été commis dans les écoles des environs.

## **VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **❖ *Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux – exercice 2017 (délibération n° 2016.048)***

Monsieur le Maire expose que la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon a adressé à la commune de Pommiers une convention de fourrière pour la capture et l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation sur le territoire de la commune et leur transport éventuel en fourrière.

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence a été rétrocédée aux communes, en raison de l'arrêté préfectoral n° 2014189-0017 du 08/07/2014 relatif aux statuts et compétences de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD). Cette convention est proposée sur la base d'un montant forfaitaire d'indemnité de 0.35 € par an et par habitant (0.32 % en 2015 soit + 9.37 %), soit une cotisation pour l'année civile 2017 de 833.70 € (population municipale au 1er janvier 2016 : 2 382 habitants).

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de fourrière avec la SPA pour 2017 ;
- AUTORISE la signature de la convention et de tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

## **TOUR DE TABLE**

Eric Bettant revient sur sa demande évoquée lors du Conseil municipal précédent, suite au souhait de déplacement des bacs à ordures ménagères situés en contrebas de la terrasse du « Petit Bourg », générant des odeurs inconfortables pour les clients. Il avait été convenu de déplacer les bacs en bas de l'escalier qui donne accès au cheminement vers la Maison des Associations, ce qui n'a pas encore été réalisé.

Signalement d'installation irrégulière de 5 caravanes de gens du voyage occupant illicitement un terrain privé Montée de Bel Air fin juillet, le nécessaire a été entrepris pour mettre en demeure les occupants de quitter les lieux.

Agnès Fuxa déplore le stationnement anarchique de véhicules rue de l'Eglise, qui perd progressivement son caractère de voie piétonne. Elle s'interroge sur la prise en charge des coûts de télécommunications facturés par notre opérateur lors de la fraude du standard de la mairie (Sélection Directe à l'Arrivée : SDA). Les recours sont faits mais pas de prise en charge possible par voie d'assurance multirisques classique.

Jocelyne Crozet a été relancée par des parents suite la suppression des navettes internes. Elle suggère de réaliser une enquête pour évaluer les besoins des familles pour la navette du soir. Daniel Paccoud rappelle le coût prévisionnel de cette navette : 8 000 € à la charge de la commune pour la seule tournée du soir.

Plusieurs pistes sont évoquées : tissu associatif, co-voiturage quartier par quartier (organisation à prévoir par réunion de quartier).

Un article dans le « Pommiers Infos » de septembre sera proposé.

Fabienne Pegaz rappelle l'organisation de la Fête de la gastronomie avec la participation du Chef Julien Valençot pour la manifestation « 1 marché, 1 chef, 1 recette » le samedi 24 septembre de 10h à 12 h à Trézette.

Jean-Claude Demay fait un retour sur le forum des associations le samedi 3 septembre en lien avec @touts Pommiers, organisatrice de la « Journée des Savoirs Faire » et la Classe en 7 : présence de la plupart des associations (sauf Foot) et bons échos du public.

Arlette Proietti évoque la possibilité de solliciter l'Amicale des Pompiers de la Caserne des Crêtes pour animer un Temps d'Activité Périscolaire (TAP) mais cette proposition a été déclinée en raison d'un problème de compatibilité d'horaires. Un autre type d'intervention sera recherché pour faire le lien avec le monde éducatif.

René Blanchet fait part de sa satisfaction en matière d'emplois saisonniers, marquée par une bonne intégration de 3 jeunes, l'un ayant participé au déménagement de l'école élémentaire en juin et les deux autres ayant été présents chacun 1 mois au sein du service voirie-espaces verts. Il relève également la présence d'ambrosie sur des terrains privés.

Monique Mathieu informe que l'Eglise St Barthélémy et la Chapelle de Buisante seront ouvertes au public lors des Journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre.

Marc Neyra par la voix de Marie-France Pellegrin indique la crémaillère de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) le samedi 24 septembre de 10h à 13h, route de Montclair.

Marie-France Pellegrin rappelle l'organisation de la soirée du Comité de Jumelage le 15 octobre prochain à la Salle des Fêtes (bar à pâtes et musique live).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 11 octobre 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel <b>Paccoud</b>	René <b>Blanchet</b>	Arlette <b>Proietti</b>	Jean-Michel Coquard	Marie-France <b>Pellegrin</b>
Patrick <b>Gaudillière</b>	Jean-Claude <b>Demay</b>	Monique <b>Mathieu</b>	Marc <b>Neyra</b>	Eric <b>Bettant</b>
Agnès <b>Fuxa</b>	Dominique <b>Schmitt</b>	Jocelyne <b>Crozet</b>	Fabienne <b>Pegaz</b>	Nathalie <b>Dulac</b>
Céline <b>Marcuccilli</b>	Alain <b>Reynier</b>	Vincent <b>Bureau</b>	Stéphanie <b>Druel</b>	